

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

Par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2014, la directrice départementale des territoires du Val-d'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du mardi 18 novembre au jeudi 18 décembre 2014 inclus**, sur l'élaboration du plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur la commune de Cormeilles-en-Parisis concernant les risques liés à la présence de carrières souterraines et à la dissolution du gypse.

Par décision en date du 10 octobre 2014 le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné :

- M. Claude ANDRY, commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique.
- M. Laurent FRANCHETTE, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de M. Claude ANDRY.

L'enquête publique aura lieu à la **mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS, siège de l'enquête** : Hôtel de Ville – 3, avenue Maurice Berteaux – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS, ouverte au public le lundi de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00.

M. Claude ANDRY assurera les permanences suivantes :

- Le mardi 18 novembre 2014 de 14h à 17h,
- Le samedi 29 novembre 2014 de 9h à 12h,
- Le mercredi 3 décembre 2014 de 14h à 17h,
- Le lundi 8 décembre 2014 de 15h30 à 18h30,
- Le jeudi 18 décembre 2014 de 14h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention de M. Claude ANDRY en Mairie de Cormeilles-en-Parisis, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).

Le présent avis est publié par les soins du préfet du Val-d'Oise au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie de Cormeilles-en-Parisis au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 03 novembre 2014 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 18 décembre 2014 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).